

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 7

Artikel: Le mouvement syndical suisse en 1910
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

Page

1. Le mouvement syndical suisse en 1910	89	Page
2. La révision de la loi fédérale sur les fabriques	93	97
3. Le contrat collectif (tarif général) dans la corporation des peintres et plâtriers en Suisse	94	98
4. Une Comparaison historique	95	99
5. Le sabotage du génie humain		100
6. Congrès et conférences		
7. Mouvement syndical international		
8. Faits divers		
9. Rapport de caisse pour le II ^e trimestre 1911		100

Le mouvement syndical suisse en 1910.

L'année 1910 s'est distinguée, pour nos organisations syndicales, d'abord par un nombre considérable de mouvements de salaire et surtout par plusieurs conflits importants entre certaines organisations patronales et fédérations syndicales ouvrières; conflits ayant pris des dimensions et ayant été soutenus avec une ardeur, telles qu'on ne les a rarement vues auparavant en Suisse.

Mais la plupart de nos fédérations syndicales n'ont pas seulement dû faire de grands sacrifices sur le domaine de la lutte économique. A la suite de notre rapport, nous aurons à démontrer qu'en 1910 la propagande, l'administration et les institutions de secours ont également exigé des efforts considérables de la part des organisations syndicales.

Dans la période de 1905 à 1907, le mouvement syndical suisse suivait une ligne ascendante; certaines fédérations, celles des ouvriers sur bois, des travailleurs de l'alimentation ou des ouvriers sur métaux, par exemple, accusèrent un développement rapide très réjouissant. Mais nos organisations n'eurent pas le temps de s'orienter, de se consolider suffisamment et d'instruire la masse des nouveaux adhérents, avant que la période de crise de 1908 à 1909 les surprît, une crise qui causa de véritables ravages dans certaines industries.

Les fédérations syndicales eurent beaucoup de peines à maintenir les positions acquises dans les conditions de travail de leurs membres. En tout cas, elles furent forcées d'opérer avec prudence vis-à-vis des associations patronales. Un peu partout on chercha à éviter les conflits, et pour ne pas supporter trop de défaites ou de trop grandes pertes, on chercha à consoler les impatients par l'espoir sur des temps meilleurs.

Seulement le patronat, n'ayant aucun intérêt d'attendre jusqu'à ce que les conditions changent

en notre faveur, profita de la situation pour provoquer les ouvriers le plus possible, soit par un empirement des conditions de travail, soit par un mauvais traitement ou quelque autre moyen. Ainsi, il n'a pas été possible d'éviter tous les conflits paraissant inopportuns. Le renchérissement de la vie, qui se fit sentir de plus en plus intensément, contribua pour sa part à exciter les ouvriers. Malgré la crise et les mauvaises chances à prévoir, il a fallu entrer en lutte très souvent. En effet, le plus souvent les résultats de ces luttes furent insuffisants, sinon entièrement défavorables aux travailleurs.

Là où les comités des fédérations réussirent à renvoyer les mouvements ou à éviter les conflits, les ouvriers étaient mécontents, et cela avec raison, puisque les causes qui les avaient poussés à formuler des revendications subsistaient et avec elles leurs effets immédiats.

En tenant en même temps compte du fait déjà signalé, qu'un grand nombre des travailleurs syndiqués faisaient partie de l'organisation depuis trop peu de temps, pour avoir appris à connaître les besoins de celle-ci et à juger en connaissance de cause l'attitude et la tactique observée par le comité central, on comprend qu'ils ne se rendaient pas facilement compte des véritables causes des résultats défavorables des mouvements soutenus en période de crise. Il n'y a pas de militant ni homme de confiance dans nos fédérations syndicales qui n'ait pas, à plusieurs reprises, dû consentir ou collaborer à une grève, quoiqu'il entrevit une défaite certaine, parce qu'il savait que les ouvriers en cause étaient trop peu instruits pour saisir la nécessité du renvoi de cette grève.

En somme, la majorité de nos fédérations syndicales sont encore jeunes, un grand nombre de militants, y compris certains fonctionnaires permanents, n'ont que peu d'expérience encore, et la masse des travailleurs en Suisse subit une

fluctuation trop forte, pour bien se rendre compte des conditions déterminant les chances de l'action syndicale dans notre pays. L'ensemble de ces faits et phénomènes constitue la cause générale des grandes pertes subies par certaines de nos fédérations pendant et immédiatement après la période de crise. C'est également une des principales raisons, pour lesquelles nos fédérations syndicales ont dû faire tant d'efforts, tant de sacrifices pour la propagande et les institutions de secours, sans obtenir — du moins pendant les dernières années — partout des résultats satisfaisants.

Tout cela a également contribué à créer cette tension générale sur le terrain économique, tension qui en 1910 fit éclater un véritable flot de mouvements. Là où de fortes fédérations syndicales devaient se mesurer avec de puissantes associations patronales, nous constatons que les mouvements et conflits n'ont pas augmenté en nombre, mais en extension et en gravité.

Cependant, avant de continuer avec nos observations générales, il est nécessaire d'examiner individuellement les principaux faits et phénomènes sociaux.

Nous commencerons par une revue sommaire sur

La situation économique.

D'après les rapports des Chambres de commerce, des banques et des entreprises de transport, la situation économique paraît avoir été assez favorable à ceux qui possèdent les moyens de production ou de l'argent à placer dans les multiples entreprises.

Déjà les chiffres publiés par l'administration des douanes sur le *commerce extérieur de la Suisse* peuvent servir de preuve pour notre affirmation. En comparant ces chiffres avec ceux des années précédentes, on obtient le tableau suivant :

Année	Importation		Exportation	
	Valeur en millions de francs	Différence sur l'année précédente millions fr.	Valeur en millions de francs	Différence sur l'année précédente millions fr.
1904	1240,1	+ 43,9	891,5	+ 3,0
1905	1379,9	+ 139,8	969,3	+ 77,8
1906	1469,1	+ 89,2	1074,9	+ 105,1
1907	1687,4	+ 218,3	1152,9	+ 78,0
1908	1487,1	- 200,3	1038,4	- 114,5
1909	1602,0	+ 115,0	1097,6	+ 59,0
1910	1744,9	+ 142,9	1195,8	+ 98,2

Il faut constater que les chiffres de l'année 1910, aussi bien ceux concernant l'exportation que ceux de l'importation dépassent les chiffres déjà très élevés de l'année 1907.

A l'augmentation du chiffre des importations participent les métaux précieux avec un accroissement de 24 millions, les animaux avec 18,5 millions, le blé avec 10,3 millions, les boissons avec 5,8 millions, le fer avec 5,6 millions, le bois, les cuirs et les peaux avec 5 millions chacun et enfin les légumes et les denrées coloniales avec 4,3 et 5 millions d'augmentation sur le chiffre de l'année précédente. Par contre, il y a eu réduction de 5,7 millions pour le coton, de 1,5 million pour la laine et de 0,9 million pour l'importation de produits chimiques. Les chiffres de l'exportation se sont accrus de 20 millions pour les produits du coton (y compris 15 millions pour les broderies), de 21 millions pour les produits de l'industrie horlogère, de 9,8 millions pour les machines et véhicules, de 9 millions pour le chocolat, de 5 millions pour les produits de l'industrie chimique, de 3,8 millions pour la soie et pour l'aluminium, de 4,7 millions pour le fromage et de 1,8 million pour le lait condensé.

S'il reste certaines branches industrielles qui malgré cette hausse générale des chiffres d'exportation n'ont pas joué d'une bonne marche des affaires pendant toute l'année, c'est qu'il y a deux genres de causes à cela. Ou bien ces industries subirent un recul considérable pendant la crise de 1908/1909, ou leur capacité de production a tellement augmenté qu'elle n'est plus en rapport avec la consommation de leurs produits. Pour certaines industries, par exemple pour celles des machines et métaux, pour l'industrie du textile et pour la fabrication du chocolat, on peut invoquer les deux sortes de causes en même temps.

Quant à l'industrie du bâtiment on a constaté une activité intense, surtout dans les villes de Zurich, Winterthour, St-Gall, Berne, Lausanne et Genève. Pour certaines de ces villes l'on craint déjà que l'activité de l'industrie du bâtiment ne se rapproche de l'état de surproduction et que nous n'ayons bientôt une crise intense du bâtiment. Nous ne pouvons pas savoir en ce moment à quelle distance on se trouve de ces événements. Il est cependant bien certain que, grâce à l'ordre capitaliste de la production, nous aurons à l'avenir, comme dans le passé, de nombreux cas où la production se trouvera en déséquilibre avec la consommation, et cela aussi bien dans l'industrie du bâtiment que dans n'importe quelle autre branche industrielle.

Quant au marché du travail, nous pouvons établir une comparaison des statistiques sur le service de placement des 11 offices de travail de Aarau, Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Rorschach, Schaffhouse, St-Gall, Winterthour et Zurich, pendant les années 1908, 1909 et 1910.

Année	Offres de places			Demandes de places			Placements effectués			Voyageurs passants
	hommes	femmes	Total	hommes	femmes	Total	hommes	femmes	Total	
1908	37,685	23,171	60,856	54,366	17,426	71,792	29,158	11,057	40,215	56,057
1909	39,989	24,614	64,603	54,076	18,354	72,430	31,395	12,478	43,873	59,516
1910	45,145	23,772	68,917	55,026	17,315	72,341	35,010	11,510	46,520	—

Sans doute, le domaine occupé par les 11 offices de travail est encore trop restreint pour tirer les conclusions définitives sur la situation économique en général simplement des chiffres publiés sur le service de placement de ces offices. Nous constatons seulement que la tendance indiquée par ces chiffres correspond à la tendance générale de la plupart des rapports consultés des différents établissements ou institutions publics ou privés, accusant une amélioration de la situation économique.

Sur les résultats financiers des chemins de fer fédéraux (C. F. F.), les chiffres suivants ont été publiés :

Recettes		Dépenses		Excédent des recettes d'exploitation	
Millions de francs	Millions de francs				
1909	1910	1909	1910	1909	1910
174,23	187,60	118,87	118,34	56,45	70,47

Les recettes douanières de la Confédération accusent des résultats non moins favorables. Voici les chiffres pour les quatre dernières années :

Recettes douanières en millions de francs			
1907	1908	1909	1910
72,3	70,3	74,39	80,66

En général, les résultats des services industriels des communes et des entreprises privées paraissent également très satisfaisants. Il en est de même pour les nombreux établissements de banques. Malgré la forte concurrence qu'ils se font entre eux, ces établissements — à peu d'exceptions près — ont pu distribuer des dividendes variant de 5½ à 8 %, dans plusieurs cas de 10 % et plus.

Seules l'industrie des hôtels et l'agriculture n'ont pas fait de bonnes affaires, ce qui est dû surtout à une mauvaise température.

Quant aux ouvriers, que l'année soit bonne ou mauvaise, il ne font jamais fortune, heureux ceux qui pendant toute l'année réussissent à gagner ce qu'il faut pour nouer les deux bouts.

Les données suivantes sur la marche et les résultats de l'activité des fédérations syndicales affiliées à notre Union permettront au lecteur de se faire également une idée sur le sort de la classe ouvrière suisse en général.

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses.

La comparaison de l'état des membres des différentes fédérations, comprenant plusieurs années, ne donne pas un résultat bien réjouissant. Dans l'introduction de notre rapport, nous avons

déjà signalé les causes principales de la réduction du nombre des membres de certaines fédérations. Nous voudrions encore ajouter à cela qu'en réalité la réduction qui résulte de la comparaison des chiffres de l'année 1910 à ceux des années 1909 et 1906 n'est pas aussi forte qu'elle paraît. Cela parce que de plus en plus les fédérations se décident à établir le nombre de leurs membres d'après le montant des cotisations versées, au lieu de se baser simplement sur les rapports des sections.

C'est ainsi que la méthode en application aujourd'hui aboutit à un contrôle plus exact de l'état des membres et c'est pourquoi la réduction du nombre des membres n'est en réalité pas aussi forte qu'elle paraît l'être.

Notre tableau comparatif (voir page 92) démontre une augmentation du nombre des membres pour 12 fédérations. Pour une fédération l'état des membres est resté à peu près stationnaire, et il a diminué pour sept fédérations dans la période de 1909 à 1910.

Cette fois ce sont les charpentiers qui accusent la plus forte augmentation relative (22 %) et ensuite la Fédération des relieurs avec 20 %, les peintres et plâtriers accusent la plus forte augmentation au point de vue du chiffre absolu (351 membres).

Pour la période de 1906 à la fin de l'année 1910 ce sont les travailleurs des communes et de l'Etat, puis les peintres et plâtriers et enfin les métallurgistes qui accusent la plus forte augmentation au point de vue des chiffres absolus. Les travailleurs du transport, ainsi que les relieurs ont la plus forte augmentation relative à signaler.

A ce sujet il faut tenir compte de ce que la fédération des ouvriers du transport et celle des ouvriers des communes et de l'Etat avaient été fondées seulement en 1906 ou peu avant, quant aux ouvriers sur métaux les chiffres de l'année 1906 avaient jadis été annoncés plus élevés, mais on s'est permis de les corriger d'après la somme des cotisations encaissées.

Ainsi nous ne pouvons parler de succès importants dans la propagande que pour les fédérations des relieurs, des peintres et plâtriers, des charpentiers et des typographes.

Pour la réduction de l'état des membres la Fédération des coiffeurs a été la plus éprouvée, du moins proportionnellement, en 1910. Après ceux-là viennent les travailleurs de l'alimentation,

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses.

Fédérations	1910			1909			1906			Augmentation, ev. réduction			
	masc.	fém.	Total	masc.	fém.	Total	masc.	fém.	Total	Absolue	p. cent	Absolue	p. cent
1. Relieurs	688	241	929	625	149	774	538	—	538	+ 155	+ 20	+ 391	+ 72,6
2. Coiffeurs	113	—	113	212	—	212	260	—	260	- 99	- 46,7	- 147	- 56,5
3. Ouvr. d. communes et d. l'Etat	2,578	—	2,578	2,500	—	2,500	1,591	58	1,649	+ 78	+ 3,1	+ 929	+ 56,3
4. Ouv. auxiliaires d. arts graph.	676	267	943	690	282	972	350	302	652	- 29	- 3,0	+ 291	+ 44,6
5. Ouvriers sur bois	6,843	3	6,846	6,510	4	6,514	7,745	—	7,745	+ 332	+ 5,1	- 899	- 11,6
6. Chapeliers	230	11	241	200	20	220	254	—	254	+ 21	+ 9,5	- 13	- 5,1
7. Ouvriers de l'alimentation .	2,600	600	3,200	3,940	350	4,290	3,434	300	3,734	- 1090	- 25,4	- 534	- 14,3
8. Ouvriers sur cuir	1,283	213	1,496	1,247	68	1,315	1,122	103	1,225	+ 181	+ 13,7	+ 271	+ 22,1
9. Lithographes	717	—	717	660	—	660	522	—	522	+ 57	+ 8,6	+ 195	+ 37,3
10. Chauffeurs de locomotives .	2,110	—	2,110	2,044	—	2,044	1,673	—	1,673	+ 66	+ 3,2	+ 437	+ 26,1
11. Peintres et plâtriers	3,397	—	3,397	3,046	—	3,046	2,597	—	2,597	+ 351	+ 11,5	+ 800	+ 30,8
12. Maçons et manœuvres	2,400	—	2,400	2,408	—	2,408	4,000	—	4,000	- 8	- 0,3	- 1600	- 40
13. Ouvriers sur métaux	12,749	—	12,749	13,110	39	13,149	11,961	39	12,000	- 400	- 3,0	+ 749	+ 6,2
14. Tailleurs	1,716	60	1,776	1,664	78	1,742	1,793	—	1,793	+ 34	+ 1,9	- 17	- 0,9
15. Tailleurs de pierres	1,676	—	1,676	2,073	—	2,073	2,420	—	2,420	- 347	- 16,7	- 744	- 30,7
16. Ouvriers du textile	4,343	2718	7,061	5,629	1585	7,214	5,827	2925	8,752	- 153	- 2,1	- 1691	- 19,3
17. Ouvriers du transport	1,076	52	1,128	1,048	—	1,048	500	—	500	+ 80	+ 7,6	+ 628	+ 125,6
18. Typographes	3,369	—	3,369	3,139	—	3,139	2,666	—	2,666	+ 230	+ 7,3	+ 703	+ 26,3
19. Ouvriers horlogers	8,596	878	9,474	*10,000	1500	11,500	12,812	1228	14,040	- 2026	- 17,6	- 4566	- 32,5
20. Charpentiers	1,660	—	1,660	1,354	—	1,354	1,515	—	1,515	+ 306	+ 22,6	+ 145	+ 9,5
Total	58,820	5043	63,863	62,099	4075	66,174	63,580	4955	68,535	- 2311	- 3,5	- 4672	- 6,8

puis pour le nombre absolu l'Union générale des ouvriers horlogers. A ce sujet nous devons faire les observations suivantes:

D'abord, la Fédération des coiffeurs doit compter avec des chiffres tellement minimes que le moindre changement paraît très considérable, en proportion.

Cependant, comme le comité central s'était donné beaucoup de peine pour intensifier la propagande, la forte réduction du nombre des membres de cette fédération devrait rendre inquiets les ouvriers coiffeurs du sort de leur organisation. En tout cas, les faits constatés indiquent déjà que l'organisation syndicale des ouvriers coiffeurs a beaucoup de peine à se développer chez nous. Nous reviendrons sur ce problème à une autre occasion. Quant à la Fédération de l'alimentation la perte des membres est due presque uniquement au résultat défavorable du conflit des brasseurs. Pour autant que nous sommes renseignés, il a été possible depuis, grâce à une propagande intense, à regagner même plus que le nombre des membres perdus à la suite de ce conflit.

En ce qui concerne les chiffres donnés pour l'Union générale des ouvriers horlogers, il faut remarquer premièrement que certaines fédérations, ainsi celles des décorateurs et des termineurs de la boîte ont quitté l'Union générale, de sorte que la diminution de son chiffre d'adhérents n'est pas identique à une réduction du nombre des ouvriers syndiqués de l'industrie horlogère.

Ensuite, grâce au système particulier de l'administration financière, jusqu'ici en vigueur dans les fédérations de l'industrie horlogère, il n'a jamais été possible jusqu'ici d'établir exactement le nombre de leurs membres. Les chiffres que l'on nous a fournis sont des chiffres minima obtenus par évaluation.

D'autre part, avec la réalisation du projet de la fédération industrielle qui a donné lieu à tant de discussions dans les milieux horlogers, les fédérations dissidentes se rapprocheront sans doute de nouveau du grand centre syndical. Enfin, la fédération des monteurs de boîtes et celle des horlogers ont réussi pendant les derniers mois à augmenter rapidement le nombre de leurs membres.

Il y a par conséquent des faits certains nous annonçant un beau progrès dans le mouvement des membres, aussi bien pour les organisations de l'industrie horlogère que pour celle des ouvriers sur métaux ou celle des travailleurs de l'alimentation. On verra cela l'année prochaine.

Ainsi, en tenant compte des observations que nous venons de présenter, on doit reconnaître qu'en général la situation n'est pas aussi attristante qu'elle peut paraître à première vue.

Les fédérations des travailleurs de l'industrie textile et des maçons et manœuvre paraissent avoir subi les plus fortes pertes, d'abord à cause du contrôle plus sévère de l'état des membres.

En dehors de cela la fédération des maçons eut à souffrir de la concurrence de la fédération

séparatiste, dont le politicien italien Serrati fut un des fondateurs.

Malgré qu'après toutes ces explications la situation de nos organisations syndicales paraît s'améliorer un peu, il n'est pas moins vrai que la majeure partie des fédérations syndicales en Suisse a fort à faire pour obtenir de la propagande des résultats que l'on puisse désigner de satisfaisants.

(A suivre.)



La révision de la loi fédérale sur les fabriques.

VII.

Polémiques préliminaires.

En citant quelques passages intéressants des polémiques entre les défenseurs et les adversaires de la loi sur les fabriques, nous voulons permettre à nos lecteurs de se rendre compte de l'état d'esprit — pour ne pas dire de l'idéalisme — qui correspondait aux conditions économiques et à la situation politique de la période de 1870 à 1880.

Une comparaison des arguments dont se servaient les industriels pour combattre la loi avec ceux qu'ils opposent aujourd'hui aux principaux points de la révision, prouvera que la conception fondamentale du patronat sur son rôle social, sur les droits et les devoirs des patrons et des ouvriers n'a presque point changé. C'est pourquoi, n'étant pas trop riches en bons arguments, les adversaires de la révision se servent volontiers des vieux clichés ayant déjà servi, lors de la campagne contre la loi existante.

Dans la *Feuille fédérale* du 11 décembre 1875, nous trouvons entre autres les observations suivantes:

« On a douté de ce que les conditions dans les fabriques de notre pays puissent donner lieu à des plaintes publiques en causant des inconvénients qui pourraient mettre en danger le bien-être matériel ou moral de la classe ouvrière.

Il y est exprimé la prétention que l'on confond trop facilement les conditions dans nos fabriques avec celles des fabriques d'autres pays. Ce qui devait être reconnu comme vrai à propos des conditions des fabriques en Allemagne, en France et en Angleterre, est transféré sans autre sur nos conditions en Suisse. On confond le présent avec le passé, et les conditions des fabriques sont jugées pour ce qu'elles étaient il y a 20 ans. Il est dit que nous nous trouvons sous l'impression de plaintes qui n'ont pas pris naissance dans notre pays, qui auraient plutôt été importées, que l'on se prépare à prendre des dispositions fort douteuses contre des maux fictifs. »

Plus loin, les observations suivantes sont faites par le rapporteur du Conseil fédéral:

« Un autre point de vue nous est opposé, d'après lequel la législation n'aurait pas à se mêler de ces conditions. On nous dit que l'Etat ne doit pas chercher à vouloir réglementer tout, le travail et la production. Le patron d'un établissement en Suisse ne demande rien à

l'Etat, en dehors de la protection judiciaire, à laquelle il a droit comme tout le monde. Le fabricant ne demande ni une patente pour la protection contre la concurrence, ni le droit d'expropriation du terrain, dont les entreprises des chemins de fer jouissent, ni des conditions particulières pour la protection de ses biens.

Etant donné que chacun est libre (?) d'aller travailler dans une fabrique, que personne ne peut être forcé d'entrer dans une fabrique ou être empêché d'en sortir, on ne veut concevoir comment le législateur arrive à faire du fabricant et de sa production l'objet d'une législation spéciale. Les adversaires de la loi prétendent que l'intervention de l'Etat dans les affaires d'ordre économique soit condamnable. Cet ordre, disent-ils, a ses propres lois, il contient en lui le correctif contre toute violation, contre les inconvénients pouvant résulter de la liberté économique.

L'intervention arbitraire du législateur dans l'ordre économique serait positivement nuisible, ce que les lois contre l'usure ou sur les prix des denrées alimentaires auraient suffisamment démontré.

Ainsi, au lieu de s'imposer en tuteur avec ses prescriptions légales sur le travail dans les fabriques, l'Etat ferait bien mieux et il sauvegarderait mieux les intérêts de tout le monde en abandonnant ce domaine au jeu de la liberté individuelle. »

A tout cela, le Conseil fédéral répond en invoquant l'adoption de l'art. 34 de la Constitution fédérale, par laquelle la nécessité de l'intervention du législateur dans les conditions de travail des fabriques et, partant, dans l'ordre économique, fut reconnue, en principe, nécessaire.

Il en fut de même au sujet des propositions de laisser aux cantons le soin d'élaborer des lois de ce genre, s'ils le jugeaient nécessaire.

Quant à la question d'opportunité, c'est-à-dire à la question de savoir si le moment était bien choisi pour la mise en vigueur d'une loi sur les fabriques, voici comment le Conseil fédéral s'est exprimé à ce sujet, dans son message (voir *Feuille fédérale* du mois de décembre 1875):

« Nous avons sous les yeux une requête signée par 272 industriels. Cette requête fait ressortir d'abord que l'art. 34 de la Constitution devrait être considéré comme adjonction ou complément occasionnel plutôt que comme un article fondamental. D'autre part, elle rend sérieusement attentif sur les conditions très difficiles dans lesquelles l'industrie du pays est placée en ce moment. Le commerce et l'industrie sont dans un état bien triste pour des raisons qui ne dépendent pas de nous, disent les signataires de cette requête.

Les grands pays qui nous entourent, par la hausse des droits d'entrée (tarifs douaniers), cherchent à fermer les anciens débouchés de notre industrie, cela pour protéger et renforcer leur propre industrie et pour augmenter leurs recettes douanières. Certains avantages, dont notre industrie jouissait jadis, tels les forces hydrauliques, la main-d'œuvre bon marché, n'ont plus la même importance ou n'existent plus aujourd'hui. Comment veut-on que notre industrie, qui produit toujours avec un bénéfice modeste, puisse pénétrer dans d'autres pays, si elle est obligée de produire dans des conditions pires que l'industrie étrangère, en même temps qu'elle se heurte à des tarifs douaniers toujours plus élevés ? »

Dans sa réponse sur ces plaintes, le Conseil fédéral rappelle l'impatience qui se manifeste de plus en plus dans les milieux ouvriers où l'on